

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25 Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60

DGA Patrimoine public et environnement –
Stratégie foncière et immobilière

N° 2025 - D - 250

CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU
DOMAINE PUBLIC POUR LA MISE A DISPOSITION
D'ESPACES DU CENTRE SPORTIF DE CHAMPNIERS
L'ASSOCIATION TENNIS CLUB D'ASNIERES SUR
NOUERE-AVENANT N°1

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attribution du conseil au
Président,

Vu, l'arrêté n°99 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdéléguant à
Monsieur Gérard DEZIER, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions
déleguées par la délibération susvisée,

Vu, la décision n°369 en date du 20 novembre 2024 approuvant la convention avec l'association
Tennis club d'Asnières sur Nouère pour l'occupation d'espaces du centre sportif de Champniers
sur une période d'un an à compter du 1^{er} septembre 2024,

Considérant que le site du centre sportif des Montagnes est toujours en cours de cession auprès
d'un opérateur économique, GrandAngoulême autorise les associations sportives déjà présentes
sur le site depuis des années, à poursuivre l'occupation des salles de sport,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvé l'avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du domaine
public pour la mise à disposition d'espaces sportifs sur le site du centre sportif des Montagnes à
Champniers, avec l'association Tennis Club d'Asnières-sur-Nouère, dont le siège social est situé
à la Mairie d'Asnières-sur-Nouère.

Article 2 – L'objet de l'avenant n°1 est de prolonger la durée d'occupation pour une nouvelle
période allant du 1^{er} septembre au 31 décembre 2025.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente
décision.

Angoulême, le 18 AOUT 2025
Pour le Président,
Le Vice-Président,



Gérard DEZIER

Reçu en Préfecture
Le : 18 AOUT 2025
Affiché ou notifié
Le : 18 AOUT 2025